

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOVIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026

Délibération n°
20260715-01

L'an deux mille vingt-six et le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 14
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma, Mme BOCHATON Isabelle, M. BECHET Hervé, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
7 juillet 2026

Absents : Mme NEPLAZ Sandra (pouvoir à Mme METRAL Laure), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme SERVOZ Nathalie (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine), M. CHESSEL Pascal (pouvoir à M. GRAS Jean-François), M. THIERY Benoit (pouvoir à M. BOCHATON Philippe).

A été nommée secrétaire : Mme GUYOT Patricia.

OBJET

ONF – CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION DES VENTES DE BOIS

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
16 JUL. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

16 JUL. 2026
Le Maire
Georges BLANC

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération, Considérant que la commune de LARRINGES est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de donner mandat à l'ONF pour procéder, au nom de la commune de Larringes et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées),

Précise que la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal,

Approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

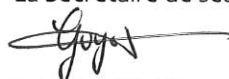
Larringes, le 15 juillet 2026

Le Maire

The official stamp of the Municipality of Larringes, Haute-Savoie, is a circular blue ink stamp. It features the text "MAIRIE DE LARRINGES" around the top and "74 (Haute-Savoie)" around the bottom, separated by a star. A signature in blue ink is written over the stamp.

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guyot".

Patricia GUYOT